

DES ACTIONS EDUCATIVES TRANSVERSALES

UNE EDUCATION A LA SECURITE ROUTIERE :

- l'évacuation de bus pour les sixièmes pour la « *journée nationale de la sécurité routière* », le 13 octobre ;
- le passage de l'ASSR* de niveau 1 en cinquième ;
- une sensibilisation aux dangers de la route en quatrième ;
- le passage de l'ASSR* de niveau 2 en troisième.

SUR LA LAICITE : à travers l'explication du règlement intérieur en sixième, le « mois du civisme » en cinquième, la lutte contre les théories du complot en quatrième (voir ci-dessous) et le travail sur la Constitution en histoire et EMC en troisième.

SUR L'EDUCATION AUX RISQUES : dans les cours (EPS, géographie, sciences et technologie) et par la participation à des exercices d'évacuation ou de mise à l'abri dans le cadre du PPMS*, dans et hors du collège.

LES COMMEMORATIONS : appropriation de *La Marseillaise* et participation aux diverses cérémonies (notamment celles du 11 novembre, du 8 mai et du 18 juin).

LE PARCOURS CITOYEN : QUAND, COMMENT ? DES ACTIONS EDUCATIVES PONCTUELLES

EN SIXIEME : JE DEVIENS COLLEGIEN...

DES ACTIONS DANS LE CADRE DE LA RENTREE...

L'accueil des sixièmes s'effectue sur plusieurs journées ; l'accent est mis sur le règlement intérieur, l'acceptation des différences, la prévention du harcèlement et la laïcité.

QUI SE POURSUIVENT PAR UNE SORTIE SCOLAIRE :

Dans les premiers jours, les sixièmes participent à une sortie scolaire d'une journée sur le thème de l'EDD* (et dans le cadre de l'opération « Collégi'ENS » financée par le conseil départemental) et afin de renforcer la cohésion des élèves.

EN CINQUIEME

L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE :

A travers un EPI « Développement et ressources » associant la géographie, la physique-chimie et la SVT.

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : à travers l'EMC mais aussi le parcours avenir, notamment sur le sexisme.

UN MOIS DU CIVISME : entre le 3 novembre (journée nationale « Non au harcèlement ») et le 9 décembre (journée nationale de la laïcité), les cinquièmes bénéficient de plusieurs séances sur ces deux thèmes et d'autres sujets en lien avec le civisme.

EN CLASSE DE QUATRIEME

LE DROIT ET LA REGLE :

- avec l'EMC et le parcours avenir sur la justice (notamment par l'intervention d'avocats) ;
- avec l'intervention de la police sur le parcours éducatif de santé sur le thème des conduites à risque.

LA LUTTE CONTRE LES THEORIES DU COMPLIT : dans les cours de français (« *Informer, s'informer, déformer* ») et à l'occasion de la « *Semaine de la presse et des médias* ».

LES GESTES QUI SAUVENT : par une première formation aux premiers secours en lien avec le parcours éducatif de santé.

EN TROISIEME : BIENTOT CITOYEN !

SE SOUVENIR : à travers un EPI « *La Grande guerre* » et la participation active aux commémorations (voir ci-dessus).

S'ENGAGER, LUTTER, RESISTER :

- travail sur la littérature et les œuvres engagées notamment en français et en arts plastiques ;
- travail sur la lutte contre les discriminations et la Résistance en langues vivantes, histoire et éducation musicale ;
- participation au Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD).

LA DEMOCRATIE ET L'ETAT :

- travail sur les élections en EMC et en langues vivantes en fonction des grands scrutins nationaux ou étrangers ;
- participation au « Rallye citoyen » et à son prolongement dans le collège à travers une journée de rencontre des élus et des services de l'Etat.

LES GESTES QUI SAUVENT : par la formation au PSC1* pour les élèves volontaires.

Le parcours citoyen au DNB

Dans le cadre de l'épreuve orale du DNB, l'élève peut présenter le travail effectué à l'occasion du CNRD et être interrogé sur le parcours citoyen en troisième.

Les parcours du Collège Amans-Joseph FABRE

Parcours avenir

Parcours citoyen ◀

Parcours éducatif de santé

Parcours d'éducation artistique et culturelle

Apprendre à accepter la diversité des opinions, ainsi que les désaccords, en privilégiant l'écoute et le débat

Développer son esprit critique et, au contact des autres, ses capacités à agir, à collaborer



Prendre conscience de ses droits, de ses devoirs et de ses responsabilités pour adopter un comportement réfléchi



Aveyron
académie
Toulouse
éducation
nationale



Collège Amans-Joseph Fabre – 2, boulevard Belle-Isle – 12000 RODEZ

Téléphone. : 05 65 73 30 50 – Fax : 05 65 73 30 51

Mél. : 0120101v@ac-toulouse.fr – Site : <http://joseph-fabre.entmip.fr>



UN PARCOURS CITOYEN, POURQUOI ?

Le collège concourt à l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires pour vivre et s'insérer dans la société. C'est aussi le lieu où

se mettent en place des pratiques et des habitudes permettant à chaque élève de devenir un citoyen libre, responsable et engagé, habitant d'une planète commune.

LE PARCOURS CITOYEN : QUAND, COMMENT ? TOUT AU LONG DE LA SCOLARITE

DANS LE CADRE DES ENSEIGNEMENTS

Le parcours citoyen engage tous les enseignements, en particulier l'EMC et l'EMI.

L'EMC : L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Principalement pris en charge par les enseignants d'histoire-géographie, l'enseignement moral et civique a pour objet de transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment par la mise en activité des élèves et la mise en place de débats. Ils permettent de mettre en mots sentiments et émotions, de les discuter et de mieux comprendre autrui. Ils permettent également de développer le jugement moral en étant mis en situation d'argumenter et de délibérer (les enseignements disciplinaires ou les heures de vie de classe, encadrées par les professeurs principaux ou les CPE, permettent également la mise en place de débats). L'EMC concourt également à développer l'esprit de coopération et d'engagement, notamment par la rencontre de bénévoles ou de professionnels (en lien avec le parcours avenir) :

- en sixième : l'UNICEF (partenariat avec exposition, intervention de bénévoles et actions de solidarité) ;
- en cinquième : partenariat avec les pompiers ;
- en quatrième : présentation de la protection civile ;
- en troisième : intervention des militaires.

Pour en savoir plus :

Circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016 relative au parcours citoyen de l'élève (parue au Bulletin officiel n° 25 du 23 juin 2016)

L'EMI : L'EDUCATION AUX MEDIAS ET A L'INFORMATION

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école a introduit une éducation aux médias et à l'information à l'attention des collégiens dans le code de l'éducation (article L. 332-5).

L'EMI s'effectue dans le cadre des enseignements ; néanmoins des moments spécifiques sont mis en place avec le concours du professeur-documentaliste :

- en sixième, des séances dédiées à la découverte du CDI* et des divers médias ;
- en cinquième, des séances d'EMI spécifiques intégrées au parcours avenir.

Chaque année, l'établissement met en place des actions spécifiques dans le cadre de la « Semaine de la presse et des médias dans l'école ».

PARCOURS CITOYEN ET SOCLE COMMUN

Au collège, les élèves terminent leur acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture à travers les programmes d'enseignement. Le socle commun concourt au parcours citoyen ; par exemple :

- par l'accent porté aux modes collaboratifs de travail à travers la pédagogie par îlots, la pédagogie de projet ou les activités de coopération (comme en EPS, en arts plastiques, sciences, technologie ou en éducation musicale) ;
- par un travail de réflexion autour des faits historiques qui alimentent la mémoire collective (comme en histoire) ;
- par la prévention de toutes les discriminations et l'ouverture interculturelle (particulièrement en arts plastiques, éducation musicale, langues vivantes ou en FLE*) ;
- par la compréhension de l'interdépendance entre l'humanité et l'environnement et du comportement écocitoyen (principalement en géographie et SVT) ;
- par le développement de l'esprit critique, de la rigueur et de la recherche de la vérité dans toutes les disciplines :
 - en s'entraînant à la controverse et à l'argumentation ;
 - en adoptant une pratique responsable du numérique.

S'INVESTIR DANS LE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT : VIVRE ENSEMBLE

RESPECTER ET METTRE EN ŒUVRE LES MEMES REGLES

L'établissement est un lieu d'exercice, d'expérience et d'explicitation du droit. Il est doté d'un règlement intérieur rédigé et modifié à l'issue d'un processus où les élèves sont sollicités. Il est plus particulièrement expliqué aux élèves lors des journées

de rentrée à l'issue des vacances d'été ou des temps de reprise au retour des autres congés.

Les élèves internes bénéficient de droits et devoirs spécifiques sur le temps de l'internat.

EXERCER DES RESPONSABILITES RECONNUES

Chaque année à la fin du mois de septembre, les élèves élisent des délégués de classe. Après une présentation des différents conseils et commissions, les élèves élisent, en octobre, des représentants au conseil d'administration et au Conseil de la vie collégienne (CVC).

Les représentants au conseil d'administration choisissent des élèves pour siéger à la commission permanente, au conseil de discipline, au CESC* et à la commission des fonds sociaux.

Les délégués de classes bénéficient d'une formation encadrée par les CPE, durant le mois de novembre, avant les conseils de classe du premier trimestre.

ACCEPTER LES DIFFERENCES

La vie au collège permet de côtoyer des personnes d'origine et de condition diverses. Il accueille des élèves à besoins éducatifs particuliers qu'ils relèvent du champ du handicap (les élèves de l'ULIS* et du CDD* notamment) ou qu'ils soient nouvellement arrivés en France : les EANA*. L'EPI « Fêtes des cultures » en cinquième contribue à l'acceptation des différences.

ET AU-DELA : S'INVESTIR DANS LE CADRE DE L'AS ET DU FSE

Les élèves qui le souhaitent peuvent également s'investir dans le cadre de l'AS (Association sportive) ou du FSE (Foyer socio-éducatif) et de ses divers clubs.

Lexique :

ASSR : Attestation scolaire de sécurité routière

CDI : Centre de documentation et d'information

CESC : Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

CDD : Centre départemental pour les déficients sensoriels

EANA : Elèves allophones nouvellement arrivés

EDD : Education au développement durable

EPI : Enseignement pratique interdisciplinaire

FLE : Français langue étrangère

PPMS : Plan particulier de mise en sécurité face aux risques majeurs

PSC1 : Prévention et secours civique de niveau 1

ULIS : Unité locale d'inclusion scolaire